

# Site Natura 2000 « Milieux remarquables du Bas-Bugey »

## Comité de pilotage

### 14 février 2019



# Ordre du jour



- Présentation de la politique Natura 2000 (DDT)
- Mise à jour de l'arrêté de composition du Copil
- Historique du site (DDT)
- Enjeux (CEN)
- Objectifs du document d'objectifs (CEN)
- Bilan des actions (SEMA-CEN-ONF)
- Evaluation des objectifs et suites à donner (CEN)





DIRECTION  
DEPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES  
DE L'AIN

Observatoire  
des espaces naturels  
de l'Ain

# La politique Natura 2000

- 1992 : Parution de la directive européenne « Habitats / Faune / Flore », en complément d'une directive plus ancienne (1979) : la directive « Oiseaux »
  - > Liste d'habitats et d'espèces d'intérêt communautaire à préserver
- Objectif : préserver la biodiversité en tenant compte des exigences sociales, économiques et culturelles, ainsi que des particularités régionales et locales
  - > Trouver un équilibre entre les enjeux de préservation du patrimoine naturel et les enjeux socio-économiques, culturels et régionaux

\*Constituer le réseau Natura 2000

> Réseau de sites représentatif de la biodiversité identifiée dans les directives



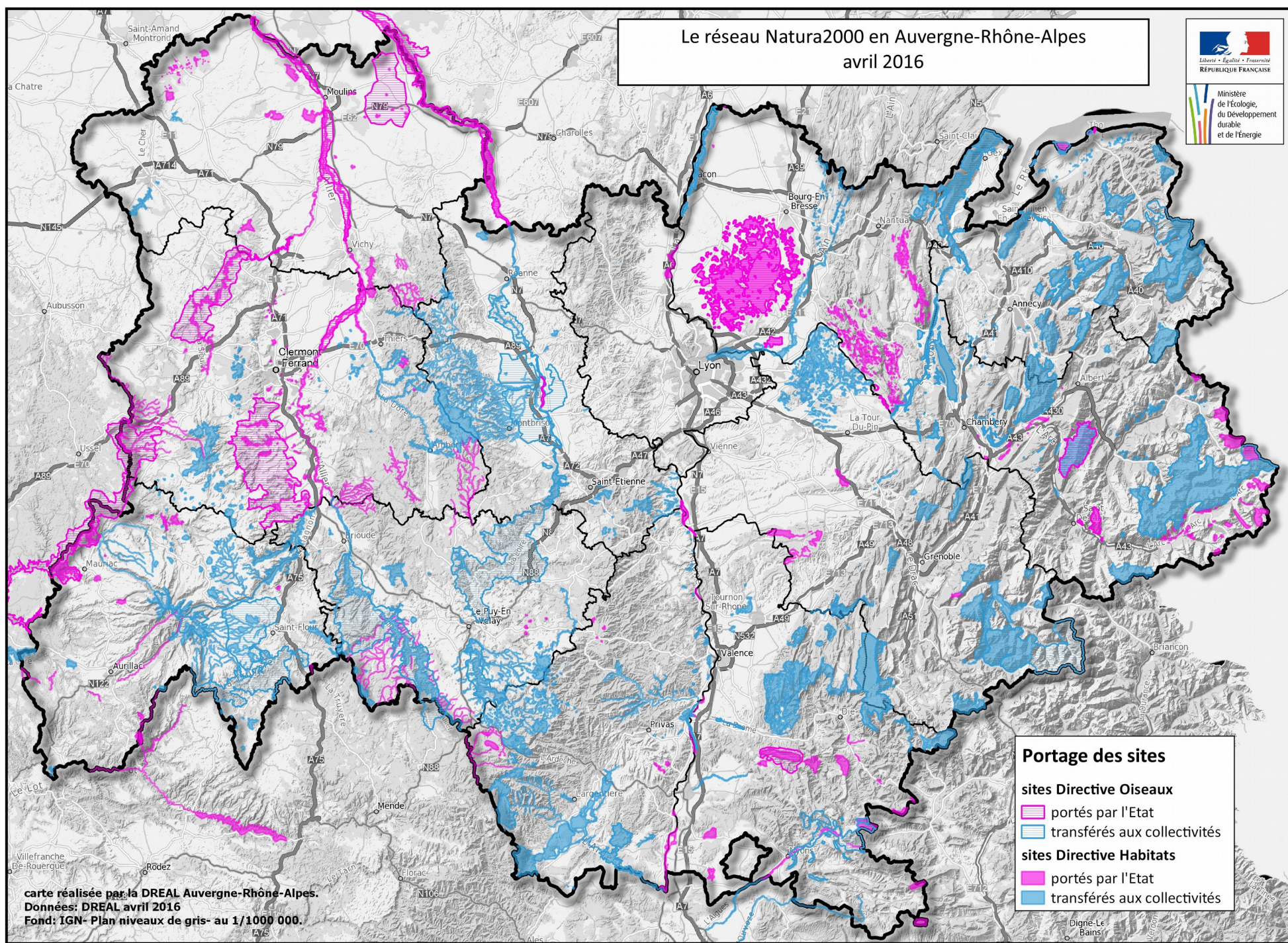
DIRECTION  
DÉPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES  
DE L'AIN

Observatoire  
des espaces naturels  
-Alpes

# La politique Natura 2000

- Approche contractuelle, basée sur la concertation locale
- Gestion décentralisée
- Une structure porteuse : collectivité locale
- 2 éléments clés pour répondre aux objectifs :
  - **le COMITÉ de PILOTAGE** (CoPil) : Association de tous les acteurs concernés  
Organe de concertation
  - **le DOCUMENT D'OBJECTIFS** (DocOb) : Projet concerté de gestion des habitats et espèces du site  
Il définit :
    - ✓ Les orientations et les mesures de gestion
    - ✓ Les modalités de leur mise en œuvre
    - ✓ Les dispositions financières d'accompagnement





**Portage des sites**

**sites Directive Oiseaux**

-  portés par l'Etat
-  transférés aux collectivités

**sites Directive Habitats**

-  portés par l'Etat
-  transférés aux collectivités

carte réalisée par la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes.  
Données: DREAL avril 2016  
Fond: IGN- Plan niveaux de gris- au 1/1000 000.



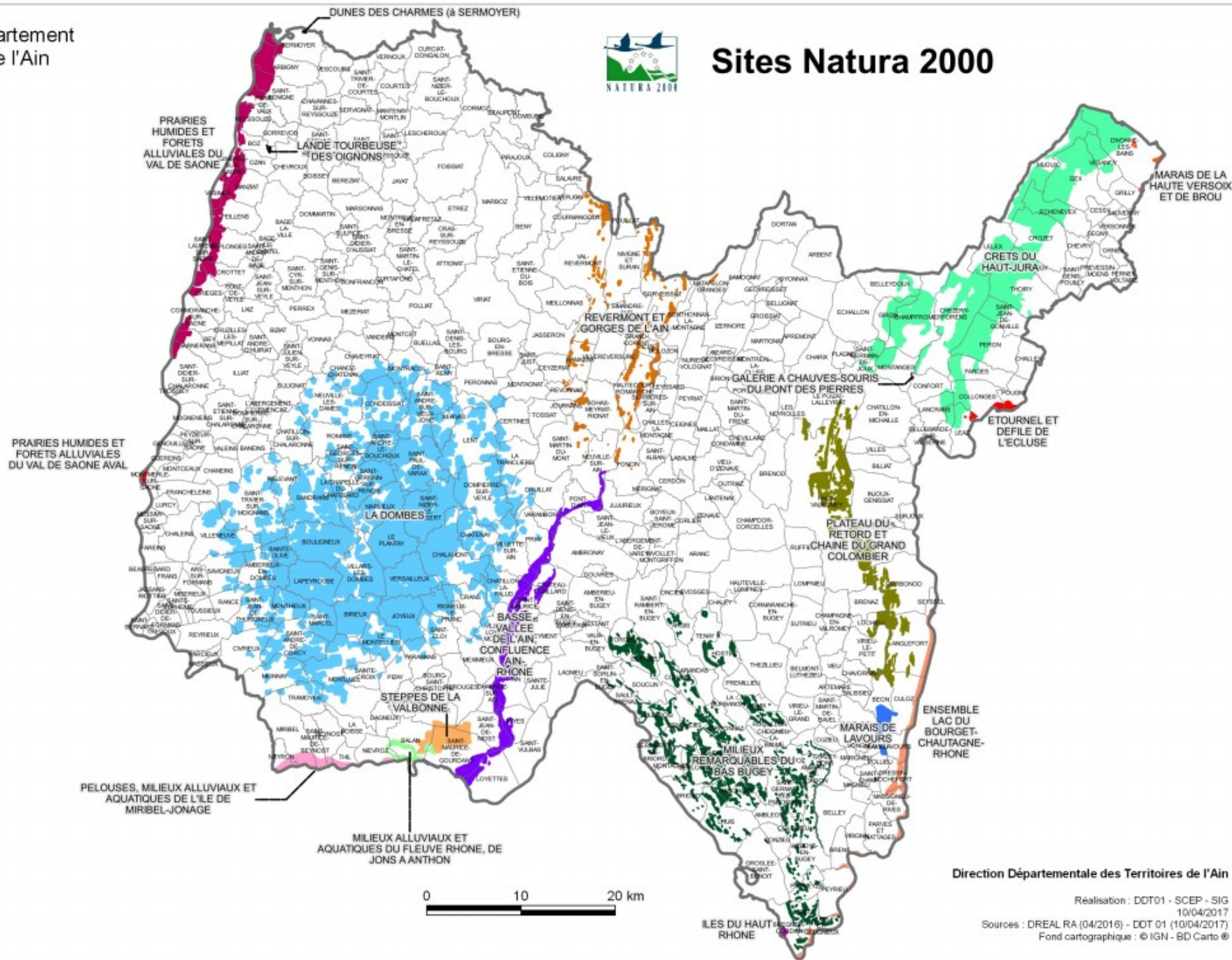


DIRECTION  
DEPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES  
DE L'AIN

Observatoire  
des espaces naturels  
de l'Ain

# Les outils Natura 2000

- Les objectifs de préservation voire d'amélioration de l'état écologique des sites passent par la mise en œuvre de mesures :
  - **de gestion** : Mesures agri-environnementales agricoles et aquacoles, Charte, Contrats
  - **de protection** : Évaluation environnementale des incidences d'activités,
  - **de connaissances** : suivi des milieux concernés pour connaître leur état de conservation et leur évolution d'animation.



Direction Départementale des Territoires de l'Ain

Réalisation : DDT01 - SCEP - SIG  
10/04/2017  
Sources : DREAL RA (04/2016) - DDT 01 (10/04/2017)  
Fond cartographique : © IGN - BD Cartho ©





DIRECTION  
DEPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES  
DE L'AIN

Observatoire  
des territoires  
de l'Ain

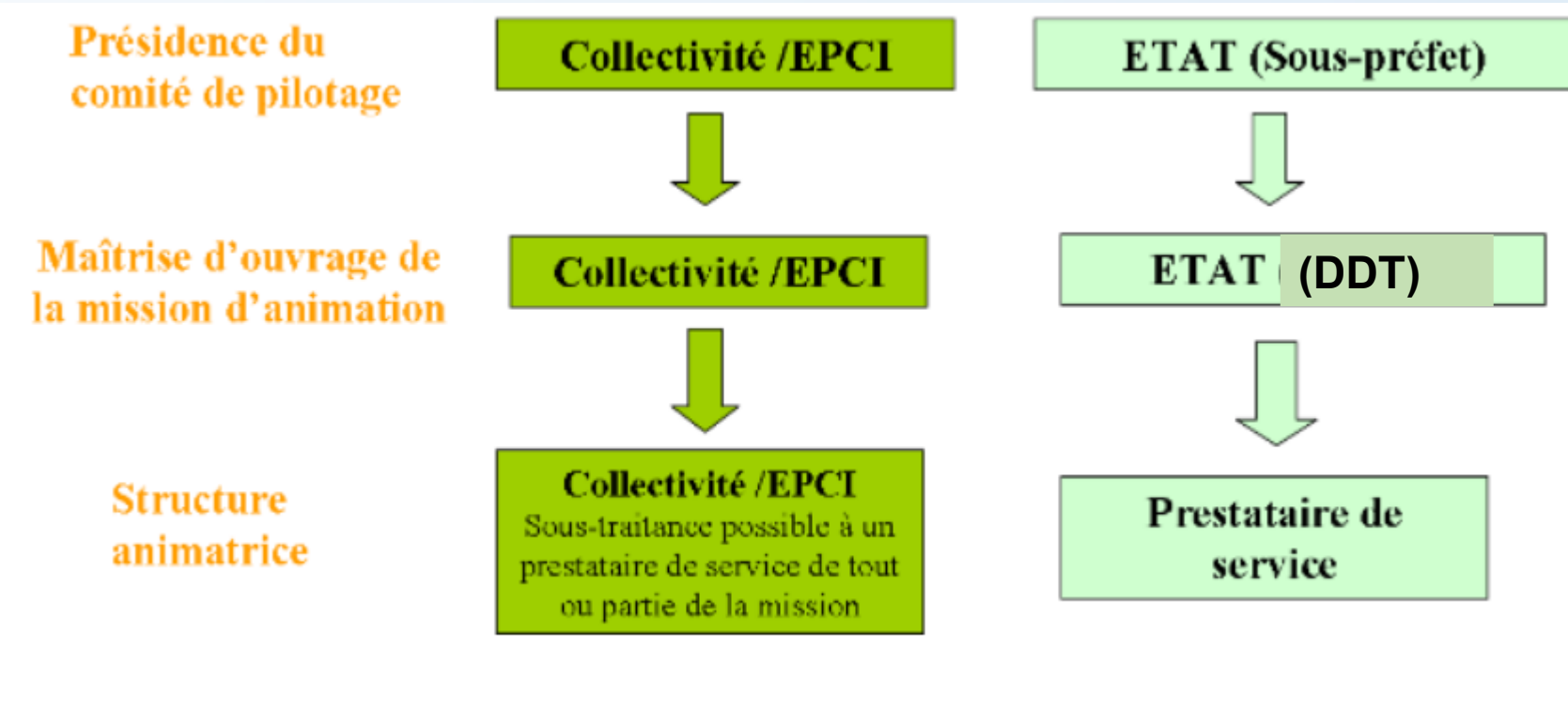
# Possibilité de transférer le portage de Natura 2000 à une collectivité locale

Origine : Loi relative au développement des territoires ruraux du 23 février 2005

Codifié au code de l'Environnement : articles L. 414-2 et R 414-8-1

Article L414-2

...  
*III. - Les représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements désignent parmi eux le président du comité de pilotage Natura 2000 ainsi que la collectivité territoriale ou le groupement chargé de l'élaboration du document d'objectifs et du suivi de sa mise en oeuvre.*



*A défaut, la présidence du comité de pilotage Natura 2000 ainsi que l'élaboration du document d'objectifs et l'animation nécessaire à sa mise en oeuvre sont assurées par l'autorité administrative*





DIRECTION  
DEPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES  
DE L'AIN

Observatoire  
des territoires  
de l'Ain

# Possibilité de transférer le portage de Natura 2000 à une collectivité locale

## Les compétences dévolues aux collectivités porteuses de Natura 2000

- Présidence du Comité de pilotage,
- Maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration et la mise en œuvre du document d'objectifs, c'est-à-dire pour l'animation du site.

Modalités de désignation des collectivités territoriales.



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION  
DEPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES  
DE L'AIN

Observatoire  
des territoires  
de l'Ain  
e-Alpes

# Possibilité de transférer le portage de Natura 2000 à une collectivité locale

## Aides financières apportées aux collectivités porteuses de Natura 2000

Financement par le FEADER, géré par la Région :

- **animation** : mesure 7.63 du PDR
- **études pour la révision du DocOb** : mesure 7.10 du PDR
- **contrats Natura 2000** : mesure 7.64 et 7.65 du PDR



UNION EUROPEENNE

Réalisation de l'animation :

- **soit en régie** par un chargé de mission actuel ou en recrutant un nouveau chargé de mission,
- **soit confiée à un prestataire de service**



La Région  
Auvergne-Rhône-Alpes

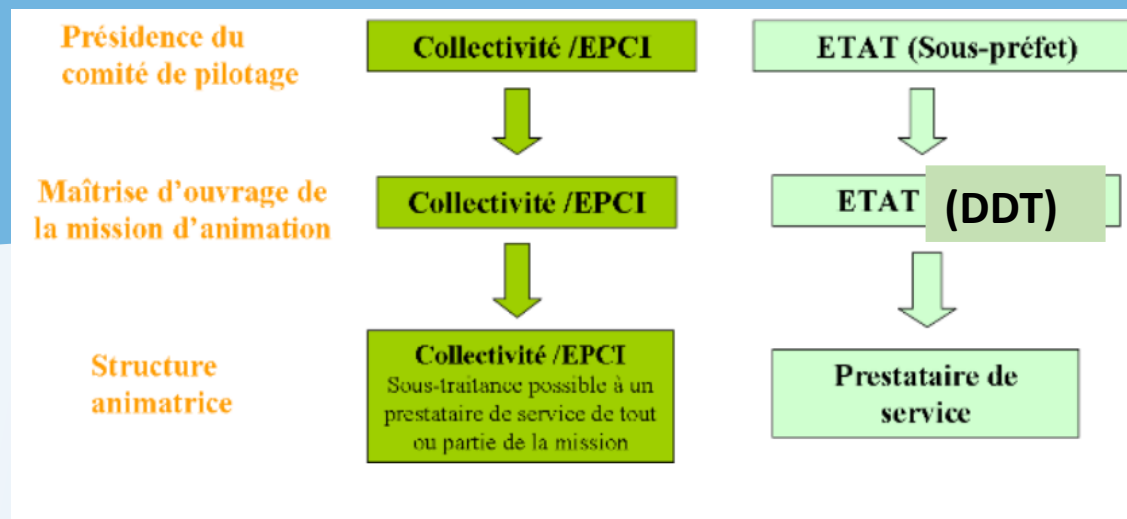


DIRECTION  
DEPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES  
DE L'AIN

Observatoire  
des espaces naturels  
de l'Ain

# Le rôle de chacun (1/3)

- Portage et de la mise en œuvre de la politique Natura 2000 sur le site : **L'État ou une collectivité territoriale**



- Rôles de la structure animatrice : **coordination et animation des travaux du COPIL**

**Elle peut engager des études externes** nécessaires pour l'actualisation du DOCOB

Elle assure le secrétariat du COPIL.

**Elle contribue à l'actualisation du DOCOB.**

Elle prépare avec les services de l'État les conventions financières de partenariat. Une convention cadre d'une durée de trois ans renouvelable est signée avec l'État.

**Elle anime la mise en œuvre du DOCOB** (contrat de gestion, MAE, intégration des sites dans les politiques d'aménagement du territoire).

**Elle assure l'information et la sensibilisation**

**Elle participe au travail pour les évaluations d'incidence**



DIRECTION  
DEPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES  
DE L'AIN

Observatoire  
des espaces naturels  
Rhône-Alpes

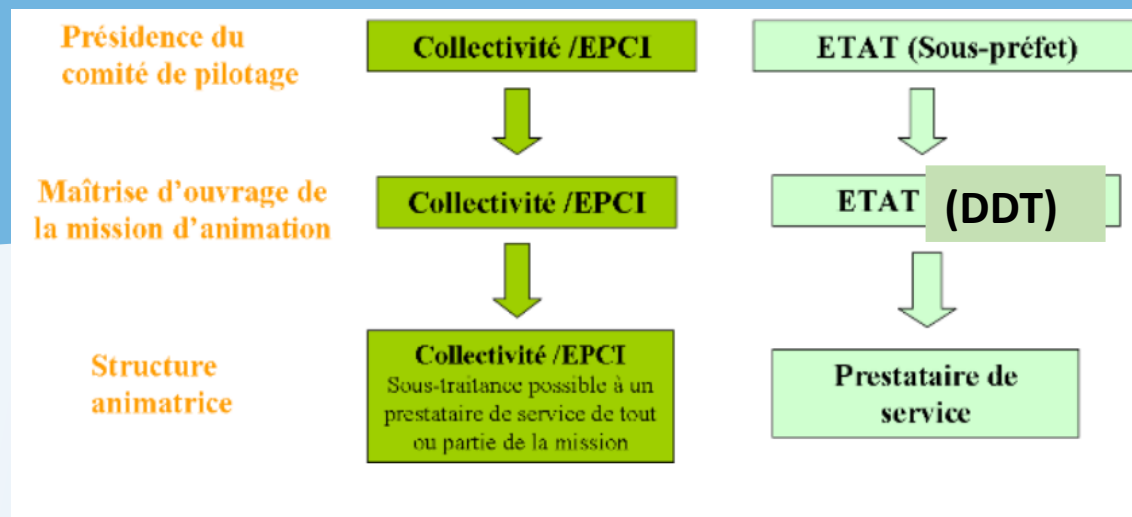
# Le rôle de chacun (2/3)

- L'opérateur :  
structure qui a élaboré le DocOb : [la SEMA \(2010\)](#)

- L'animateur : [volet agricole : SEMA \(2011-2018\)](#)  
[2019 : CEN Rhône-Alpes en partenariat avec la SEMA](#)

Rôle du CEN : Accompagne l'Etat pour la mise en œuvre de la politique Natura 2000

- Animation du comité de pilotage
- Amélioration des connaissances
- Appui aux porteurs de projets pour l'évaluation des incidences
- Appui pour le montage de contrats Natura 2000
- Animation du réseau d'acteurs (gestionnaires, partenaires techniques et financiers) => cohérence des politiques publiques





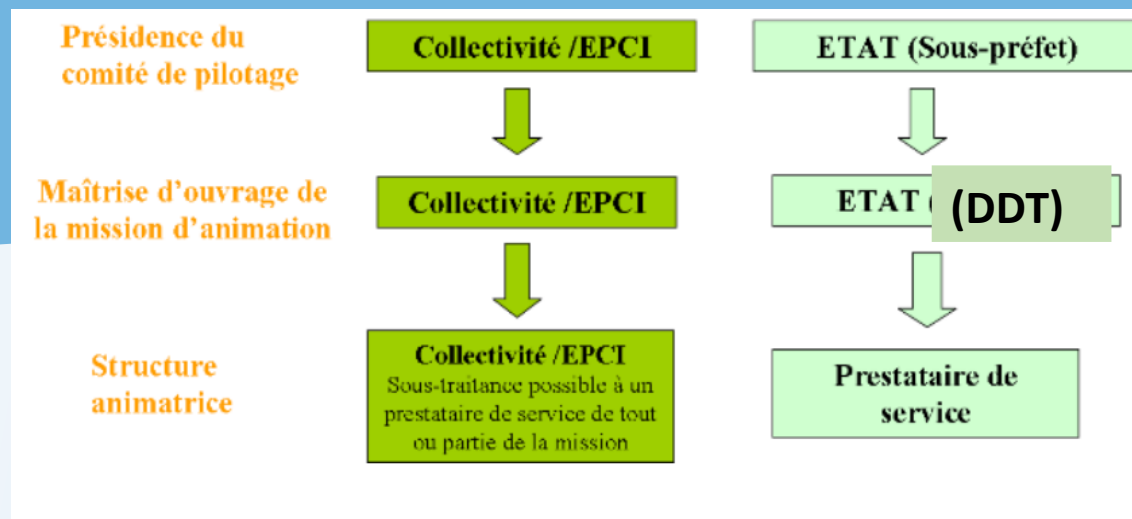


DIRECTION  
DEPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES  
DE L'AIN

Observatoire  
des espaces naturels  
de l'Alpe

# Le rôle de chacun (3/3)

## Rôles du président du COPIL (Etat ou collectivité locale)



Il conduit l'élaboration, l'adoption, le suivi de la mise en œuvre, **l'actualisation du DOCOB** par le COPIL. Dans le cadre de ce travail, **il fait des propositions d'actions et de priorités d'actions, d'évolutions du DocOb, d'études et de suivis au COPIL.**

Il propose au COPIL toutes les modalités d'organisation et de fonctionnement propres à permettre ces missions.

Il veille au maintien des équilibres entre les collèges (temps de parole, prise en compte des propositions).

Il veille au respect de l'objectif de meilleure gestion écologique possible du site

Il convoque, préside toutes les réunions du COPIL et signe tous les documents officiels.



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION  
DEPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES  
DE L'AIN

Observatoire  
des espaces naturels  
de l'Ain

# Projet de mise à jour de l'arrêté de composition du comité de pilotage

## Objectifs :

- Associer les nouvelles EPCI,
- Mettre à jour les noms des communes et des différents structures associées (CD 01, CENRA, LPO...)
- Associer les nouveaux partenaires nécessaires : AFB
- Se rendre conforme par rapport aux règles nationales relatives à la composition d'un comité de pilotage
  - => que la Fédération des Chasseurs de l'Ain soit la structure représentative de tous les chasseurs

## Composition :

- représentants des collectivités locales :  
**43 membres**
- représentants des socio-professionnels :  
**14 membres**
- représentants d'associations de protection de la nature et des scientifiques :  
**4 membres**
- représentants de l'administration et des établissements publics :  
**7 membres**



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

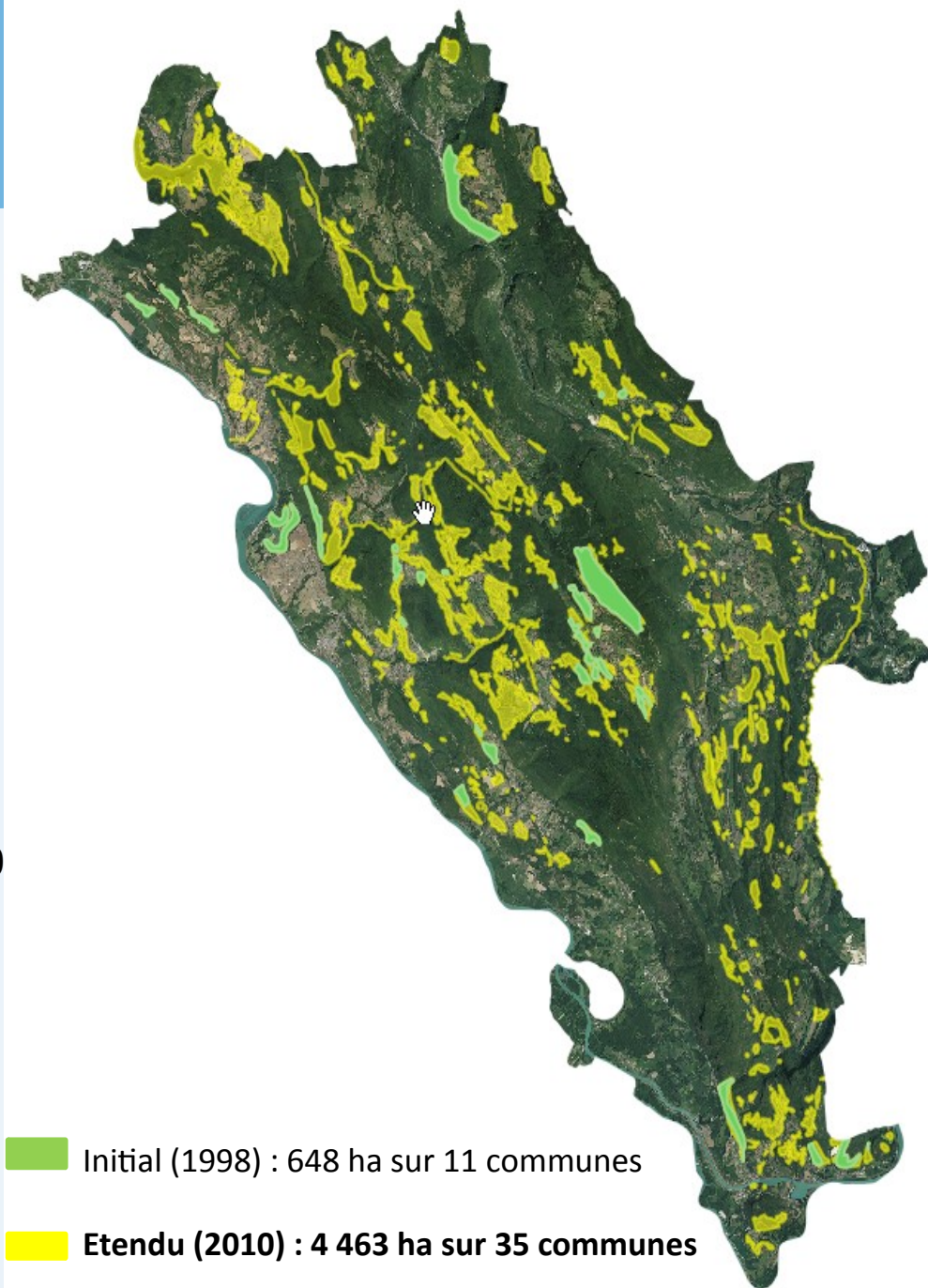
DIRECTION  
DEPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES  
DE L'AIN

Observatoire  
des espaces naturels  
de l'Ain  
de l'Alpes

# Le site du Bas-Bugey

- **Site transmis à l'UE suite à la consultation de 1998 :**
  - 648 ha sur 11 communes
- **Lancement de la réalisation du document d'objectifs en 2008,**
- **1<sup>er</sup> COPIL en 2010,**
- **Consultation pour une extension du périmètre en 2010,**
- **1<sup>er</sup> arrêté ministériel délimitant la Zone Spéciale de Conservation : 14/0**
- **2<sup>eme</sup> arrêté : 21/04/2016**
  - 4 463 ha sur 35 communes

Andert-et-Condon, Arboys en Bugey, Argis (Plateau d'Hauteville), Armix, Bénonces, Brégnier-Cordon, Briord, Chazey-Bons, Cleyzieu, Colomieu, Conand, Contrevoz, Groslée- St Benoit, Hostiaz, Innimond, Izieu, La Burbanche, Lhuis, Lompnas, Marchamp, Montagnieu, Murs-et-Gélignieux, Ordonnaz, Prémeyzel, Pugieu, Rossillon, Saint-Germain-les-Paroisses, Saint-Sorlin-en-Bugey, Seillonnaz, Serrières-de-Briord, Souclin, Tenay, Torcieu, Villebois



Initial (1998) : 648 ha sur 11 communes

Etendu (2010) : 4 463 ha sur 35 communes

# Les enjeux

## Directive Habitat : Espèces et Habitats qui permettent la désignation d'un site Natura 2000

*Ecrevisse à pieds blancs*

*Sonneur à ventre jaune*

*Lynx, Loup*

*Agrion de Mercure (Libellule)*

*Cuivré des marais, Damier de la Succise (Papillons)*

*Vertigo angustior (Mollusques)*

*Lamproie de Planer (Poissons)*

*Chauves-souris: Barbastelle, Minioptère de Schreibers,*

*Murin de Bechstein, Petit Murin, Murin à oreilles échanquées, Petit Murin, Rhinolophe euryale, Petit rhinolophe, Grand rhinolophe*

*Hypne brillante (Mousses)*

*Liparis de Loisel (Orchidée)*

91xx : Hêtraies

9180\* : Forêts de pente, éboulis ou ravins

91E0\* : Forêts alluviales

6110\* : Pelouses médio-européennes sur débris rocheux

8130 : Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles

8210 : Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique

8310 : Grottes non exploitées par le tourisme

65xx : Prairies à fourrage

6210 : Pelouses sèches et faciès d'embuissonnement

71xx : Tourbières

72xx : Marais et tourbières alcalines

7220\* : Sources pétrifiantes (tuffières)

6410 : Prairies à Molinie



# Pelouses sèches et prairies



Atouts :  
Gestion agricole  
adaptée

## Vigilance:

- Embroussaillement du fait de l'abandon du pâturage ou de la fauche
- Mise en culture
- Intensification des pratiques agricoles





# Tourbières, marais et cours d'eau



## Vigilance :

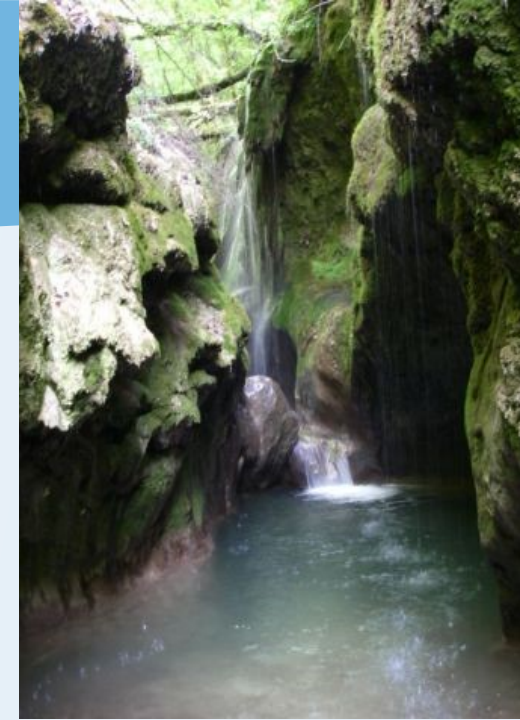
Drainage

Mise en culture

Remblai

Pollution de l'eau

Destruction d'habitats aquatiques  
(curage, rectification du linéaire,...)



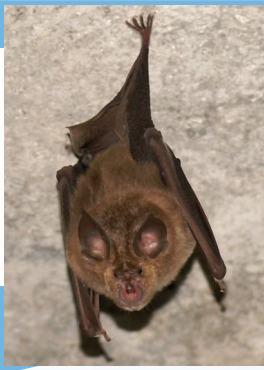
L'Arodin



Le Furans  
Ecrevisse à pieds blancs



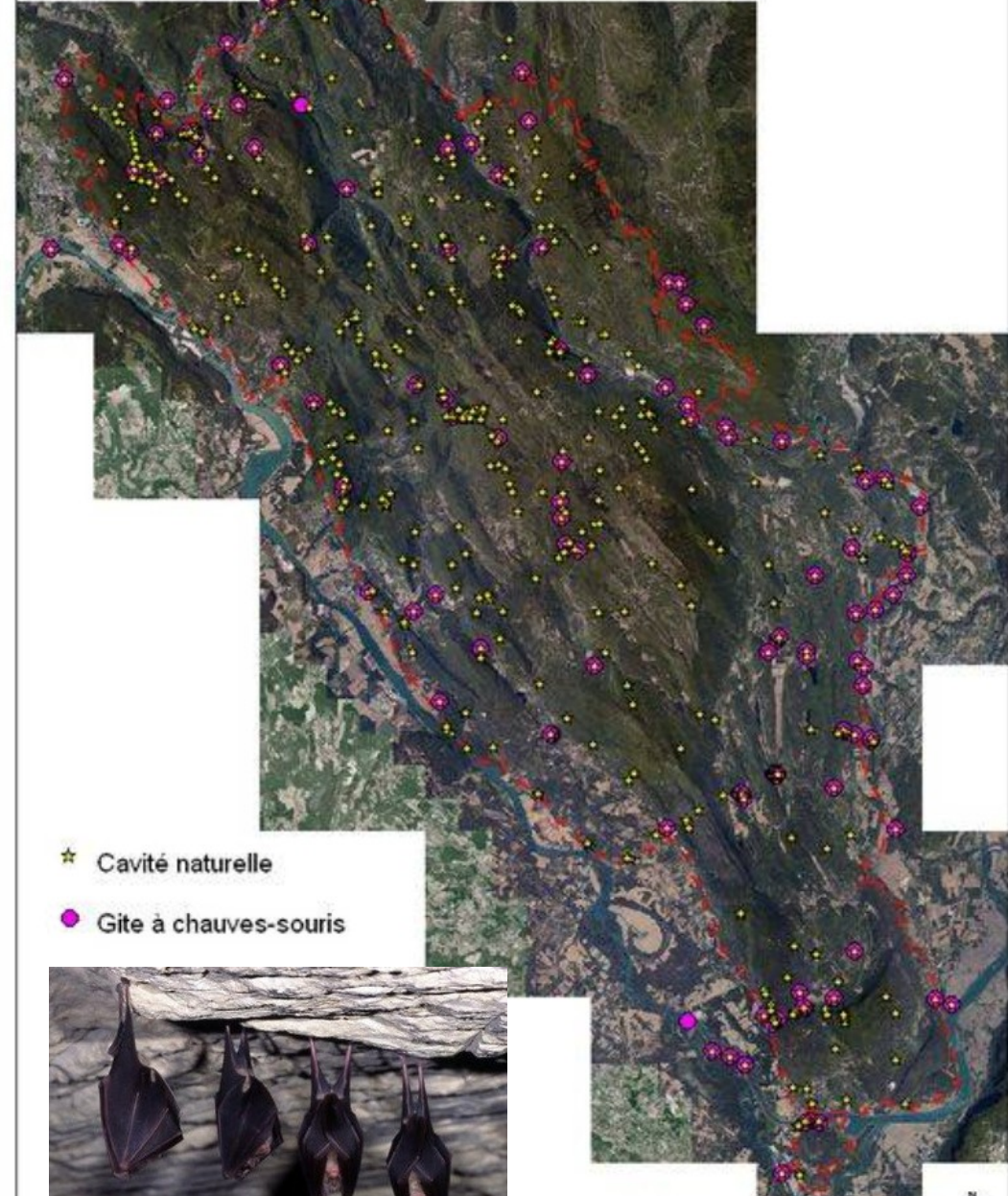
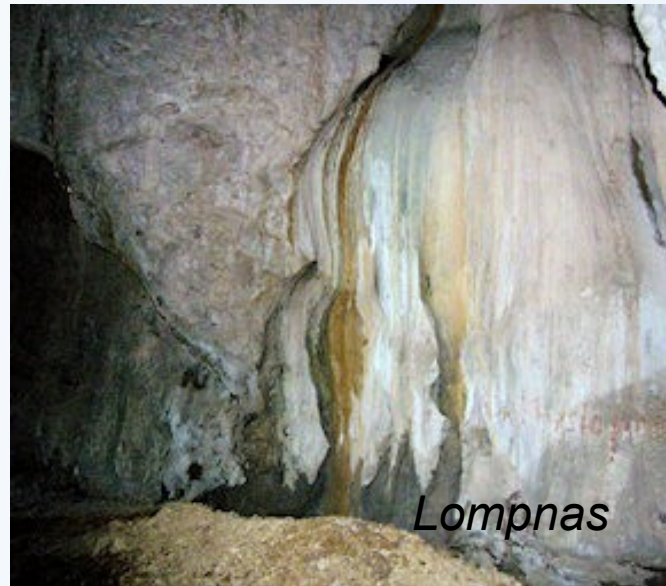




## Les cavités et gîtes à chauves-souris

### Vigilance :

- Destruction de gîte
- Dérangement
- Dégradation de la ressource alimentaire





# Les Forêts

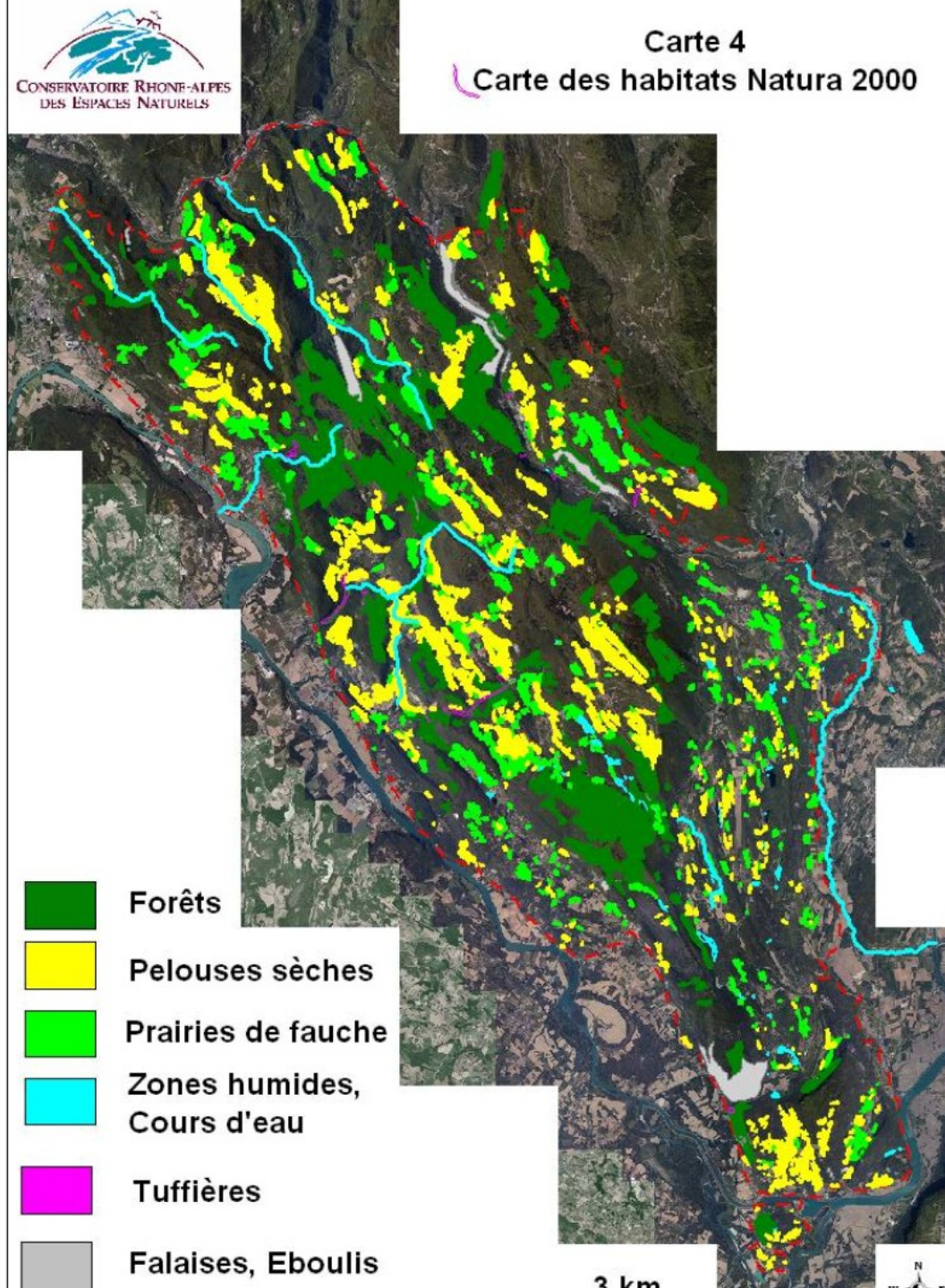
Hêtraies  
Forêts alluviales  
Forêts de chêne blanc  
Forêts de pentes

Vigilance:

Prise en compte des habitats  
remarquables dans les projets  
d'infrastructure







# Activités

## LEGENDE :

- ☺ : la pratique est favorable aux milieux et espèces remarquables
- ☹ : la pratique peut présenter un risque ou être favorable selon les modalités d'application
- ☹ : la pratique, défavorable, est susceptible de perturber de façon significative

	Pratiques	Pelouses sèches Prairies de fauche	Zones humides	Cours d'eau	Grottes, Gîtes à chauves- souris	Falaises Eboulis	Forêts
Industrie et transport	Exploitation de carrières	☹			☹	☹	☹
	Réaménagement après exploitation	☹		☹		☹	☹
	Infrastructures de transport	☹	☹	☹		☹	☹
Agriculture	Fertilisation et usage de pesticides	☹	☹	☹			
	Travail du sol	☹	☹				
	Pâturage	☹	☹				
	Fauche/broyage	☹	☺				
Chasse	Culture à gibiers	☹	☹				
	Surveillance et entretien du milieu	☺	☹				
Trufficulture	Plantation	☹					
	Entretien	☺					
Pêche	Surveillance et entretien du milieu		☺	☺			☺
	Gestion piscicole (prélèvements/repeuplements)		☹	☹			
Autres activités de loisirs	Randonnée	☹	☹		☹		☹
	Escalade				☹	☹	
	Canyoning			☹			
	Spéléologie				☹		
	Véhicule motorisé	☹	☹				☹

# Objectifs

Entité de gestion	Objectifs de développement durable		Niveau de priorité (1)
I. Habitats ouverts à vocation agricole et	A	Préserver les milieux ouverts à vocation agricole ou pastorale	***
II. Habitats des milieux humides et aquatiques	C	Préserver voire améliorer le fonctionnement hydrologique des zones humides	***
	D	Maintenir voire restaurer la richesse des habitats naturels humides et des espèces de forte valeur patrimoniale	***
	E	Préserver voire améliorer la qualité des eaux	*
III. Habitats forestiers	F	Maintenir des habitats forestiers en bon état de conservation	**
	G	Favoriser l'accroissement de la biodiversité forestière à travers la constitution d'un "réseau écologique forestier" basé sur la conservation de vieux arbres	*
	H	Maintenir en bon état de conservation les habitats xérophiles et rocheux enclavés en milieu forestier	*
IV. Gîtes à chauves-souris	I	Conserver et renforcer la capacité d'accueil des sites de reproduction et d'hivernage des chiroptères	***
	J	Améliorer les connaissances	**
	K	Conserver les facteurs favorables à la biomasse d'insectes disponibles en zone humide et en zone	*



# MESURES DE GESTION DES MILIEUX A VOCATION AGRICOLE ET PASTORALE

Objectif développement durable concerné	Objectif opérationnel concerné	Actions prévues	Mesures et financement	Animation des mesures
A. Préserver les milieux ouverts à vocation agricole ou pastorale	A1. Maintenir la biodiversité des <b>prairies de fauche</b>	Maintenir des pratiques de fauche favorables à la diversité biologique des <b>prairies de fauche</b>	MAET « prairies fleuries » puis MAEc	<b>SEMA</b>  <b>CEN</b>  <b>CCBS : porteur du PAEc</b> <b>Plan Agri-Environnemental</b> <b>Climatique du Bugey</b>
	A2. Préserver les <b>pelouses sèches</b>	Maintenir les pelouses sèches en bon état de conservation par le <b>pâturage extensif</b>	MAET « pastoralisme » puis MAEc	
		<b>Réouverture des pelouses embroussaillées</b>	MAET « pastoralisme » puis MAEc	
		Maintien de l'ouverture par le pâturage extensif	MAET « pastoralisme » puis MAEc	
	A3. Favoriser les pratiques agricoles extensives sur et à proximité des <b>zones humides et milieux aquatiques</b>	<b>Restauration des zones humides embroussaillées</b>	MAET « restauration et entretien de zones humides » puis MAEc	
		Maintien de l'ouverture par le pâturage extensif	MAET « pastoralisme » puis MAEx	

# Copil Site Natura 2000 Bas Bugey

Le 14 février 2019

## Bilan des mesures agro- environnementales

TERRES d'**a**VENIR

**a**GRICULTURES  
& TERRITOIRES  
CHAMBRES D'AGRICULTURE



Société d'Économie  
Montagnarde de l'Ain

# MAET 2010-2013



MESURES



Prairies fleuries



Gestion Pastorale  
GP4 : collective

2011



2 GP4  
85,8 ha

2 contrats  
85,8 ha

2012

13 PF2  
260,4 ha

18 GP4  
313,3 ha

31 contrats  
573,7 ha

2013

6 GP4  
173 ha

6 contrats  
173 ha



# MAET 2010-2013



2 MESURES



Prairies fleuries



Gestion Pastorale

## BILAN MAET 2010-2013



13 PF2  
260,4 ha

42 966€/an



26 GP4  
572,1 ha

72 656€/an

39 contrats  
832,5 ha



115 622€/an

578 110€ sur 5 ans

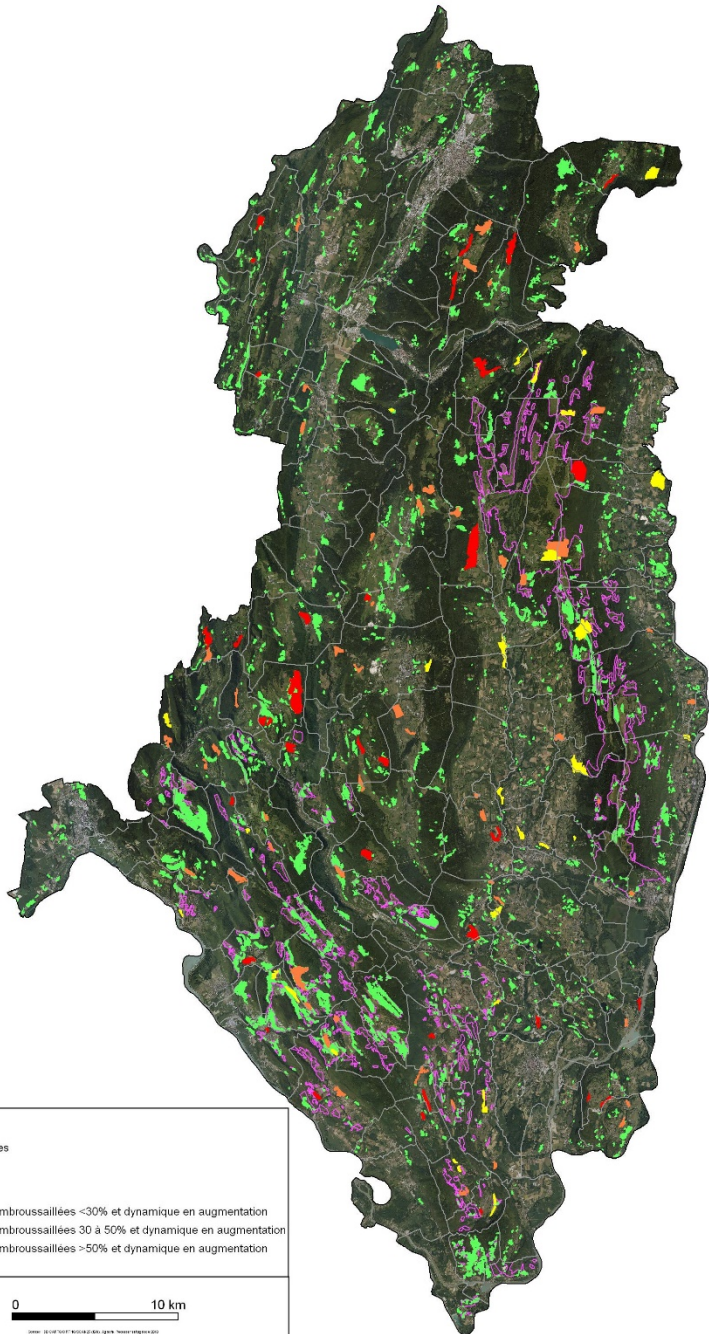
# MAEC 2015-2016







---



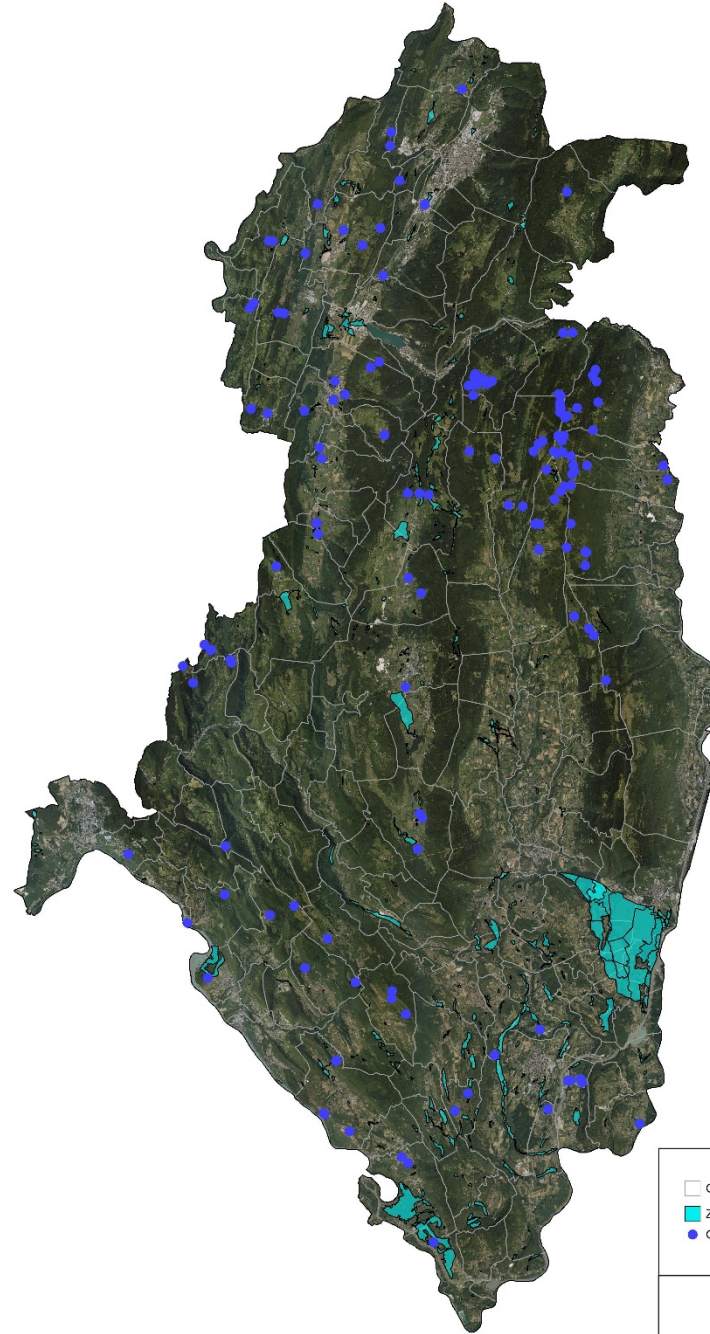
- ⇒ Dossier PAEC 2015/2020 (Projet agro-environnemental et climatique) porté par la SEMA puis la CCBS
- ⇒ Définition d'enjeux sur ce territoire : couverts permanents et biodiversité
- ⇒ Délimitation de ZIP (Zone d'intervention prioritaire) : Prairies remarquables, Natura 2000 et Zones humides
- ⇒ Possibilité de contractualiser uniquement si parcelle dans une ZIP






-  Natura 2000
-  Prairies sèches
-  Communes
-  Prairies embroussaillées <math>< 30\%</math> et dynamique en augmentation
-  Prairies embroussaillées 30 à 50% et dynamique en augmentation
-  Prairies embroussaillées >50% et dynamique en augmentation

0 10 km



-  Communes
-  Zones humides
-  Goyas ou mares

0 10 km



# MAEC 2015-2016






**ZIP**  Prairies remarquables  N2000  Zones humides

**MESURES** GPC : Gestion Pastorale Collective GP : Gestion Pastorale GMH : Gestion Milieux Humides  
 PF : Prairie Fleurie MO : Maintien Ouverture

**2015**

**2016**



	1 GPC 23 ha	} 8 contrats 144,3 ha		5 GP 8 PF 1 MO 121,1 ha	} 68 contrats 1 228,1 ha
	3 GP 4 PF 121,3 ha		22 GP 24 PF 1 MO 3 GMH 1 089,6 ha		
			1 GP 3 GMH 17,4 ha		
	9 483,5€/an		90 346,6€/an		





# MAEC 2015-2016



**ZIP**  Prairies remarquables  N2000  Zones humides

**MESURES** GPC : Gestion Pastorale Collective GP : Gestion Pastorale GMH : Gestion Milieux Humides  
 PF : Prairie Fleurie MO : Maintien Ouverture

## BILAN MAEC 2015-2016



1 GPC  
 5 GP  
 8 PF  
 1 MO  
 144,1

25 GP  
 28 PF  
 1 MO  
 3 GMH  
 1 210,9 ha

1 GP  
 3 GMH  
 17,4 ha



76 contrats  
 1 372,4 ha



99 830,1€/an  
 ans

499 150€ sur 5



## Accompagnement des exploitants :

Appui administratif

Suivi en année n+2 : formation collective sur rappel des engagements, cahiers d'enregistrement et formation botanique sur le terrain

Formation Scopela par le CEN sur valorisation des végétations arbustives par l'agriculture

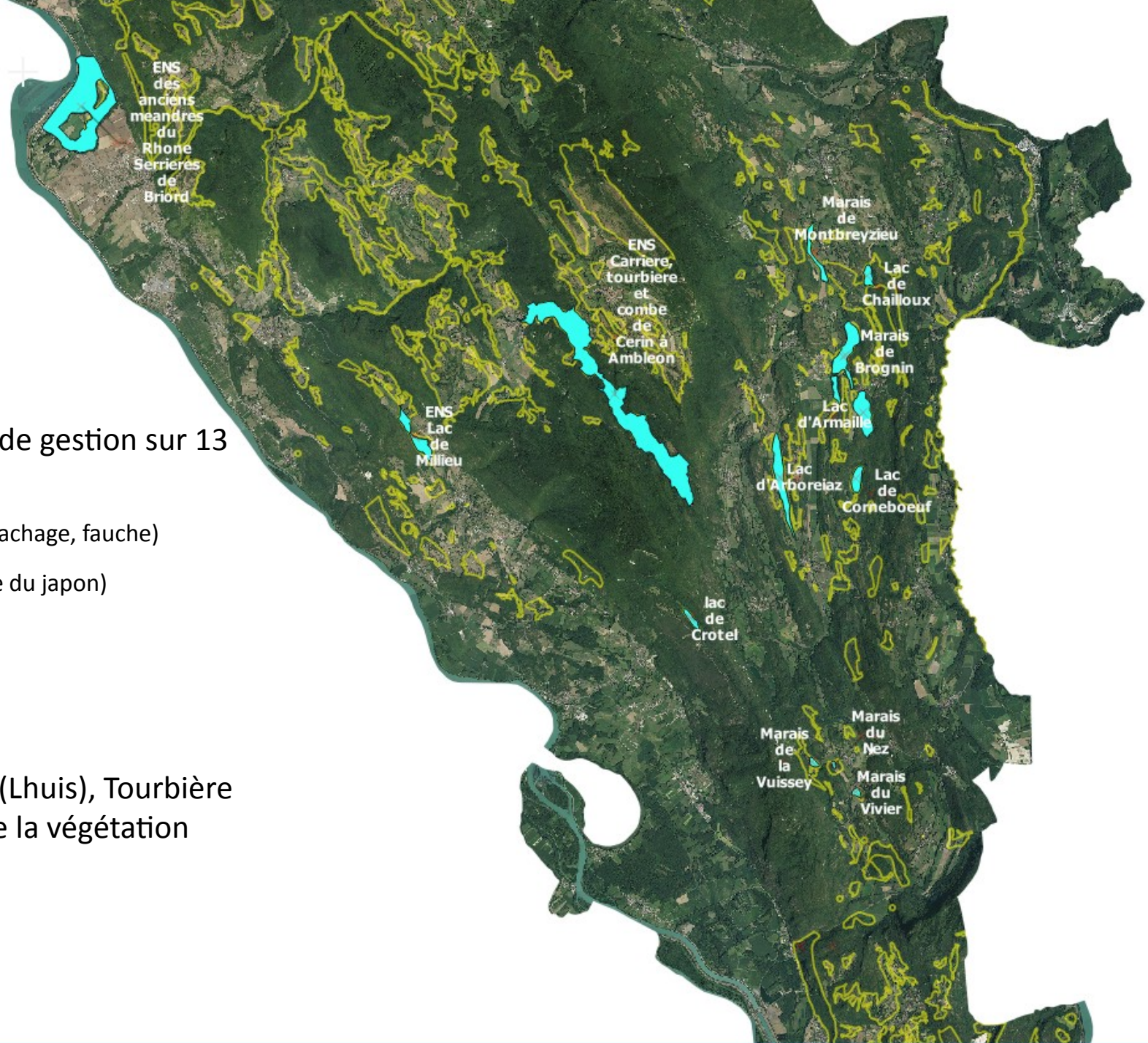
# MESURES DE GESTION DES MILIEUX HUMIDES ET AQUATIQUES

Objectif développement durable concerné	Objectif opérationnel concerné	Actions	Réalisé par
C. Préserver voire améliorer le fonctionnement hydrologique des zones humides	C1. Supprimer les atteintes éventuelles à l'intégrité hydrologique des zones humides	Diagnostic hydrologique de la zone humide	CEN
		Neutraliser ou limiter l'effet de drains	CEN
		Reméandrer un cours d'eau	CEN
D. Maintenir voire restaurer la richesse des habitats naturels humides et des espèces de forte valeur patrimoniale	D1- Lutter contre la fermeture des milieux humides	Restauration par broyage, débroussaillage et déboisement	CEN
	D2- Maintenir l'ouverture des milieux humides non agricoles	Entretien par broyage, fauche	CEN
		Pâturage extensif	Exploitants agricoles
	D3. Diversifier et enrichir les milieux humides	Création, restauration de mares	CEN
	D4. Gérer les espèces invasives (solidage, renouée du japon, Ecrevisses américaines)	Lutter contre le solidage	CEN
		Lutter contre la Renouée du japon	CEN
		Lutter contre les écrevisses américaines	FDAPPMA, SR3A
D5. Préserver les anciens méandres du Rhône à Serrières de Briord	Planifier la gestion des anciens méandres du Rhône à Serrières de Briord	CEN	
E. Préserver voire améliorer la qualité des eaux	E1. Supprimer les sources potentielles de pollution	Informers les communes et particuliers sur les risques liés à l'utilisation des produits phytosanitaires et les alternatives à leur utilisation	CCBS
		Contrôler l'accès du bétail au cours d'eau par l'aménagement des berges	



- Zones humides :

- Rédaction et mise en œuvre de plans de gestion sur 13 zones humides du territoire :
  - Restauration de la végétation (broyage, arrachage, fauche)
  - Lutte contre les invasives (solidage, renouée du japon)
  - Restauration hydrologique=> accord des propriétaires fonciers  
=> évaluation de l'impact des travaux
- Contrats Natura 2000 : Lac de Millieu (Lhuis), Tourbière de Cerin (Marchamp) : restauration de la végétation







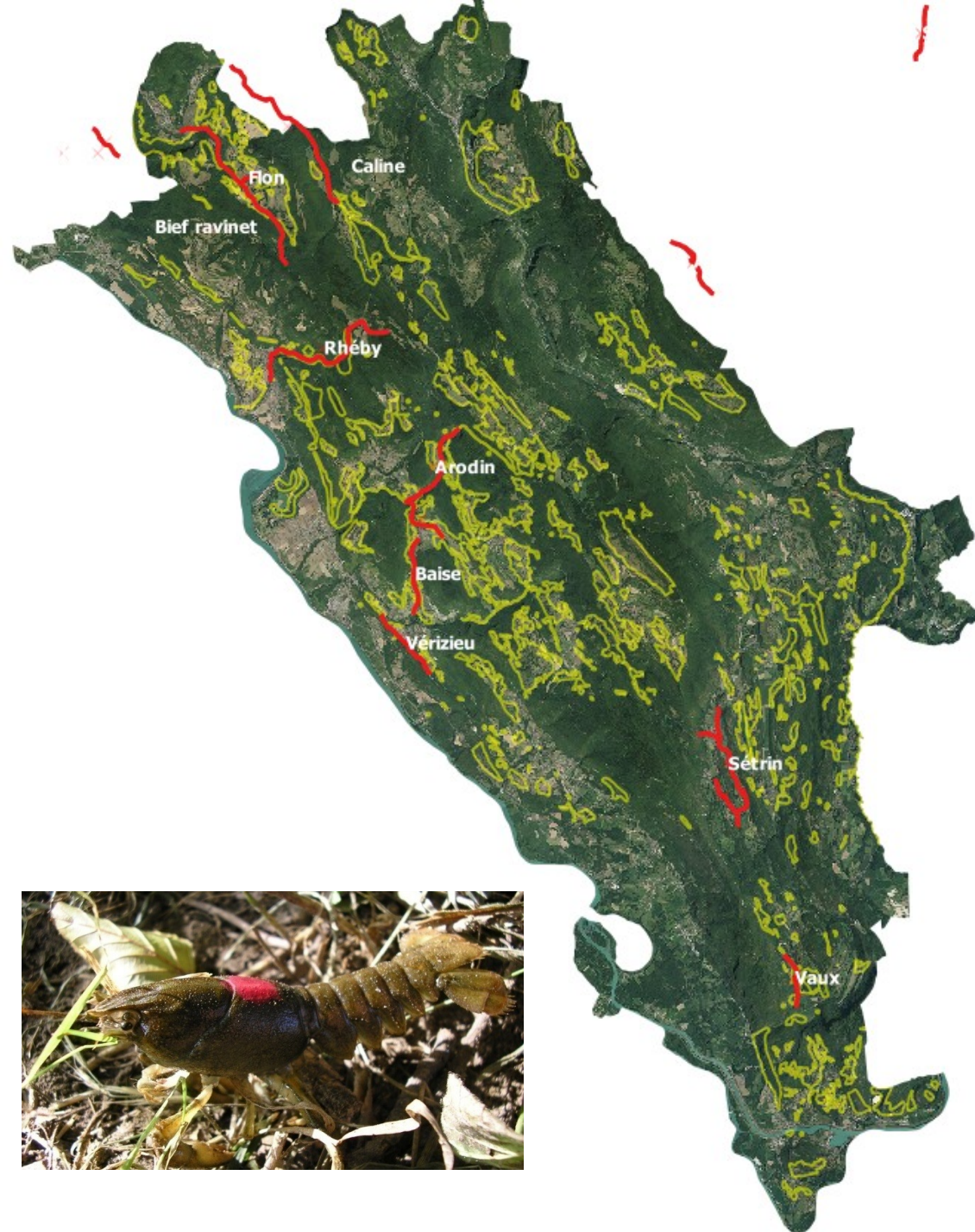
FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE  
DE PÊCHE DE L'AIN

## MESURES DE GESTION DES MILIEUX HUMIDES ET AQUATIQUES



### Ecrevisses à pieds blancs :

- Etude des populations et des habitats Brivaz / Pernaz
- Transfert de population depuis le Buizin vers l'Arodin et le Rhéby



## MESURES DE GESTION LIEES AUX HABITATS FORESTIERS

Objectif développement durable concerné	Objectif opérationnel concerné	Actions
F. Maintenir des habitats forestiers en bon état de conservation	F1. Conserver les forêts alluviales inondables en conciliant rentabilité et qualité écologique	Chantier d'entretien de ripisylves Création ou rétablissement de mares forestières
	F2. Gérer les hêtraies « en bon père de famille »	Mise en œuvre de régénérations dirigées Travaux d'irrégularisation de peuplements forestiers dans une logique non productive
	F3. Conserver les tuffières en les conciliant avec les exploitations forestières	<i>Prise en charge de certains coûts d'investissements visant à réduire l'impact des dessertes en forêt</i>
	F4. Garantir la <b>pérennité des habitats forestiers liés aux forêts de pente</b>	<i>Prise en charge de certains coûts d'investissements visant à réduire l'impact des dessertes en forêt</i>
G. Favoriser l'accroissement de la biodiversité forestière à travers la constitution d'un « réseau écologique forestier » basé sur la conservation de vieux arbres	G1. Encourager le maintien d'une <b>trame de vieux arbres dans les parcelles</b>	Favoriser l'accroissement de la biodiversité forestière à l'échelle parcellaire
	G2. Encourager la mise en place d' <b>îlots de vieux arbres en forêt publique</b> (îlots de vieillissement, et de préférence de sénescence, d'une surface moyenne de 3ha)	Favoriser l'accroissement de la biodiversité forestière à l'échelle des massifs boisés
	G3. Etudier la mise en place d'une réserve biologique intégrale (plus de 100ha) en forêt publique, en privilégiant un secteur de forêt ancienne	Favoriser l'accroissement de la biodiversité forestière à l'échelle du site Natura 2000
H. Maintenir en bon état de conservation les habitats xérophiles et rocheux enclavés en milieu forestier	H1. Eviter la transformation ou l'équipement des milieux rocheux ou xériques écologiquement remarquables	Prise en charge de certains coûts d'investissements visant à réduire l'impact des dessertes en forêt



## MESURES DE GESTION LIEES AUX HABITATS FORESTIERS

### Gestion « courante » ONF :

- Documents d'aménagement forestier préconisent le traitement en futaie irrégulière.
- Prise en compte des habitats remarquables (tuffières) dans les doc d'aménagement
- Identification des arbres à cavité/bois mort à préserver (ex : forêt communale de Lompnas)
- Ilôts de sénescence à Lhuis



### Etudes de faisabilité 2012

- Développement de bois sénescents : Brégnier Cordon, Izieu, Arboys en Bugey, Tenay, Hostiaz, Contrevoz...
- Réhabilitation ou création de ripisylve : le long de la Brive, de la Caline, du Furans, de l'Arodin
- Création ou restauration de mares forestières : Pugieu

Travaux : restauration peupleraie à Serrières de Briord (MO CEN)

## MESURES DE GESTION LIEES AUX CHAUVES-SOURIS

Objectif développement durable concerné	Objectif opérationnel concerné	Actions	Réalisé par
I. Conserver et renforcer la capacité d'accueil des sites de reproduction et d'hivernage des chiroptères	I1. Maîtriser la fréquentation des gîtes à chauves-souris cavernicoles	Sensibiliser les clubs de spéléologie	CDS01
		Mesurer l'impact de la sensibilisation par la pose d'écocompteurs	LPO, CDS01
		Equiper les grottes les plus sensibles de grilles adaptées	CEN, CDS01
	I2. Sensibiliser sur l'aménagement du bâti et les précautions à prendre en cas de rénovation	Proposer des solutions techniques lors de la rénovation de bâtiments traditionnels. Protéger l'accès aux parties du bâti abritant les chauves-souris.	LPO
J. Améliorer les connaissances	J1. Créer les conditions d'un suivi pérenne et régulier des populations par des naturalistes spécialisés	Compléter l'inventaire du souterrain et du bâti	LPO
		Suivi des gîtes remarquables	
K. Conserver les facteurs favorables à la biomasse d'insectes disponibles en zone humide et en zone agricole	K1. Limiter l'utilisation de produits antiparasitaires du bétail nocifs à l'entomofaune (ivermectine et produits apparentés)	Edition d'outils de communication concernant les traitements antiparasitaires du bétail	



AGIR pour la  
**BIODIVERSITÉ**  
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



# Etat des lieux des actions menées pour les chauves-souris sur le périmètre du site N2000 Milieux remarquables du Bas-Bugey

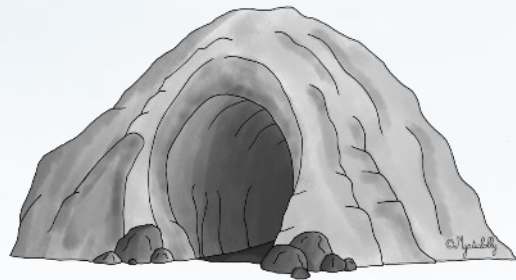
-  
*2011 à 2019*

14 février 2019



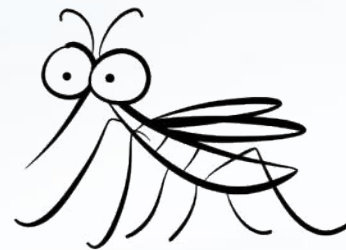
# Contexte : le Bas-Bugey favorable aux chauves-souris

- Paysages préservés (boisements, prairies, zones humides...) => chasse
- Zone Karstique, vieux bâtiments, vieux arbres => gîtes



Gîte

+



Couvert

=



# Mesures de gestion liées aux chauves-souris

## Objectif développement durable concerné

I. Conserver et renforcer  
la capacité d'accueil des  
**sites de reproduction  
et d'hivernage** des  
chiroptères

J. Améliorer les  
**connaissances**

## Objectif opérationnel concerné

I1. Maîtriser la  
**fréquentation** des gîtes  
à chauves-souris  
**cavernicoles**

J1. Créer les conditions  
d'un **suivi pérenne** et  
régulier des **populations**  
par des naturalistes  
spécialisés

## Action

**CS2** : Mesurer l'impact de la  
sensibilisation par la pose  
d'éco-compteurs

**CS5** : Compléter  
l'inventaire du souterrain et  
du bâti

**CS6** : Suivi des gîtes  
remarquables

# CS2 : Mesurer l'impact de la sensibilisation par la pose d'éco-compteurs

## Gouffre de la Morgne (Lompnas)

2012 à 2018

- éco-compteur
- + sensibilisation pour réduire pratique période de sensibilité hivernale pour chiroptères (pose panneau en 2015)
- Comptages hivernaux



Pose de l'éco-compteur

06/08/2012



Comptage chauve-souris + relevé de l'éco-compteur + pose du panneau d'information

10/02/2015

Comptage chauve-souris + relevé de l'éco-compteur

21/02/2016

Déplacement du capteur de l'éco-compteur par un groupe

23/04/2016

Comptage chauve-souris + relevé de l'éco-compteur

02/02/2017

Remise en place du capteur de l'éco-compteur

06/10/2017

Comptage chauve-souris

31/01/2018

Relevé de l'éco-compteur

02/03/2018

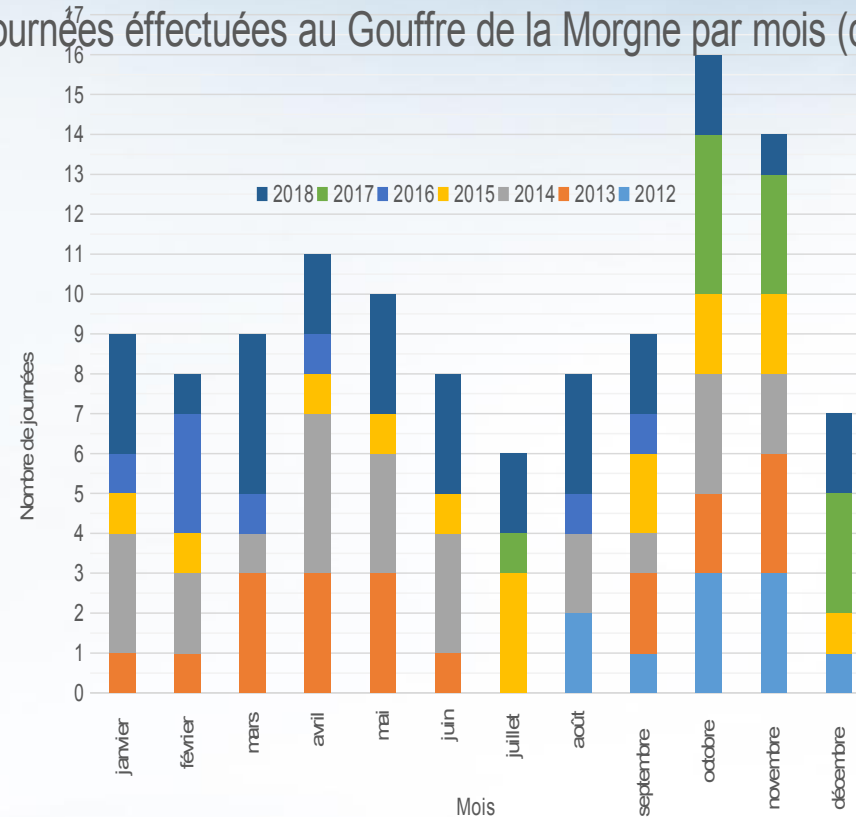


# CS2 : Mesurer l'impact de la sensibilisation par la pose d'éco-compteurs

De 2012 à 2018

- Augmentation fréquentation en période sensible (début novembre à fin-mars) depuis fin 2015
- Explications : hivers doux ? manque de communication ? accès plus facile ?  
Activité de désobstruction ?

Nombre de journées effectuées au Gouffre de la Morgne par mois (détaillée par année)



Ccl : poursuivre la sensibilisation car l'installation du panneau de sensibilisation ne semble pas freiner pas la fréquentation en période sensible

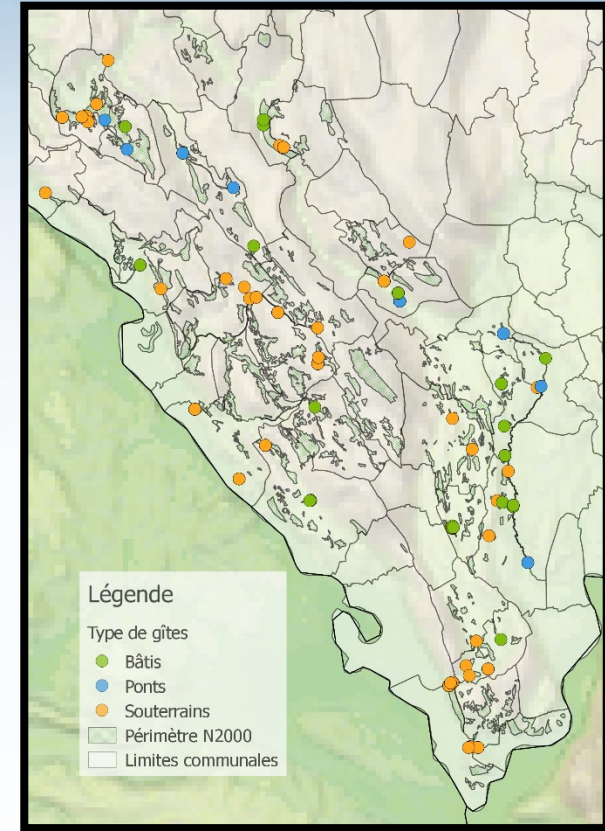
# CS5 : Compléter l'inventaire du souterrain et du bâti

## Prospections en 2012 :

- 15 gîtes en milieu bâti = 8 occupés  
2 colonies de parturition :
  - Eglise de Saint-Benoît (20 oreillards roux)
  - Mairie/école Conzieu (25 petits rhinolophes)
- 14 sites souterrains (13 utilisés) => pas d'enjeux forts individuellement mais mise en évidence d'un **réseau de gîtes nécessaires au maintien des populations**

## Prospections en 2014 :

- 142 gîtes en milieu bâti = 39 indices de présence + 47 observations des CS
  - Espèce phare = **le petit rhinolophe** : 65% des sites occupés le sont par cette espèce
- 8 sites souterrains (7 utilisés)





## Gîtes estivaux

- Nombreux sites à **petits rhinolophes** = **enjeu fort** pour le département et la région AURA  
*Pont à Rossillon (120), Eglise de Condon (105), Grange de Colomieu (81),  
 Eglise de Conand (40), Bâtiment Tenay (40)*
- Autres espèces sensibles : **grand rhinolophe, rhinolophe Euryale, murin à oreilles échanquées**  
*Eglise de Lhuis : jusqu'à 550 Murins + jusqu'à 400 grands rhinolophes  
 Eglise de Rossillon : jusqu'à 300 Murins + qq grands rhinolophes + présence Rhinolophe Euryale*

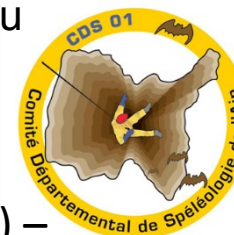
## Gîtes hivernaux



- Gouffre de la Morgne
- Grotte de la Balme à Berry
- Grotte des Hotteaux à Rossillon
- Grotte de la Cascade de Glandieu

### Grotte de la cascade de Glandieu :

- Restauration de la grille d'entrée (contrat Natura 2000) – partenariat CEN-CDS01-LPO-Commune Brégnier-Cordon)
- Gestion de la fréquentation





# Propositions



- Poursuivre le suivi des sites majeurs : Morgne, Balme à Berry, grotte des Hoteaux, grotte de la cascade de Glandieu.
- Étude ciblée sur le rhinolophe euryale (en danger sur Liste Rouge Régionale)
- Étude acoustique générale des sites souterrains en vue de préciser leur fréquentation
- Poursuivre la campagne de sensibilisation auprès :
  - des clubs de spéléologie afin d'éviter le dérangement hivernal
  - des propriétaires / usagers de bâti hébergeant des colonies



## MESURES LIEES AUX OBJECTIFS TRANSVERSAUX

Objectif développement durable concerné	Objectif opérationnel concerné	Actions	Réalisé par
L. Mettre en œuvre le DOCOB	L1.Animer la Charte Natura 2000	Favoriser l'adhésion de la charte par les propriétaires du site	
	L2.Animer les MAET	Construire les MAET avec les exploitants	SEMA, CEN, CCBS
	L3.Animer les Contrats Natura 2000	Mettre en place les contrats Natura 2000 Assistance à maîtrise d'ouvrage	CEN
M. Sensibiliser à la préservation (voire à la gestion) des milieux naturels et des espèces	M1. Mettre en place un programme d'animations spécifiques auprès de différents publics	Communiquer sur la richesse du site et sa préservation	SEMA, CEN
N. Améliorer la connaissance générale du patrimoine naturel du site	N1.Réaliser des études complémentaires pour améliorer les connaissances	Prospections naturalistes	ONF, LPO, CEN, CCBS
O. Evaluer les actions de gestion	O1. Instaurer un suivi de l'évolution de l'état de conservation des espèces et des habitats d'intérêt communautaire	Suivi de l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire	
	O2.Suivre l'impact des mesures de gestion sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire	Evaluer les actions de gestion	CEN

# Charte Natura 2000 du Bas-Bugey

## Engagements en faveur des objectifs Natura 2000

### Milieux agro-pastoraux



Faire brouter les pelouses en recherchant un impact sur les broussailles.



Pour lutter contre la broussaille, préférer le pâturage au broyage.



Conserver les pelouses et prairies (ne pas les retourner, les bosser, ni mettre d'engrais chimique). L'utilisation d'herbicide est tolérée 1 seule fois tous les 5 ans et uniquement sous la clôture.



Faucher les prairies naturelles fleuries pour conserver la richesse en fleurs. Préférer une fauche tardive.

### Milieux humides



Éviter les amendements et les traitements phytosanitaires.



Restaurer les zones humides les plus embroussaillées.



Conserver les tourbières, les marais et plus généralement les zones humides (ne pas les combler, les drainer, les reboiser artificiellement, ni faire de feu à proximité des tourbières).



Favoriser l'entretien des milieux humides par un pâturage ou une fauche.

### Milieux forestiers



Préserver les cours d'eau et les mares forestières lors des exploitations forestières.



Promouvoir les traitements irréguliers.



Laisser sur pied des arbres à cavités, abritant la faune, et quelques bois morts (au sol et sur pied).



Favoriser le mélange d'essences forestières. Préférer la régénération naturelle des forêts ; sinon préférer des essences locales ou adaptées.

### Rivières



Assurer la continuité de la ripisylve\* et l'équilibre des différents étages de végétation.



Éviter l'introduction et/ou l'expansion d'espèces invasives (renouée du Japon, écrevisse américaine...).



Limiter et encadrer le piétinement dans les cours d'eau (bétail, sports de nature...).

\* boisement spontané le long des cours d'eau

### Chauves-souris



Éviter de déranger les colonies de chauves-souris.



Limiter l'utilisation de certains produits antiparasitaires pour le bétail (impact sur les insectes, source de nourriture des chauves-souris).



Prendre les précautions nécessaires lors de travaux dans des bâtiments abritant des chauves-souris.

### Milieux rocheux



Contactez la structure animatrice pour l'implantation de nouveaux équipements (via ferrata, voies d'escalade).



# Sensibilisation

- Charte Natura 2000
- Classeurs communaux
- Plaquettes d'information
- Concours prairies fleuries à Seillonnaz (2014)
- Chantiers participatifs (lac d'Ambléon)
- Maraudage (lac d'Ambléon, lac d'Armaille)
- Sorties thématiques (Castor au marais de Brognin, randonnée naturaliste autour de Chailloux, découverte du marais de Sens, Animations au lac de Millieu etc....)

# Actions de communication



## 2018 : Journée découverte d'un alpage Alpage d'Arandas

1 journée – 50 personnes – vente de fromages en fin de journée

2017 : **Conférence alpage** Thème : Les espaces pastoraux : un enjeu pour l'identité du territoire

## Un berger dans mon école

2009/2010 : Communauté de communes de l'Albarine, 5 classes avec les alpages d'Evosges et d'Arandas, journée de mutualisation à Evosges.

2013/2014 : 5 classes avec les alpages de Corbonod Anglefort, Retord et Arandas, journée de mutualisation à Izernore.

2017/2018 : 5 classes avec les alpages d'Arandas et du Colombier, journée de mutualisation à Belley.





- **Labellisation ENS**

- ✓ Anciens méandres du Rhône à Serrières de Briord (2014)
- ✓ Carrière, tourbière et combe de Cerin à Ambléon (2015)
- ✓ Lac de Millieu à Lhuis (2018)

- **Labellisation Rivières Sauvages : La Pernaz (2015)**

- **Contrat de biodiversité Région AURA « Lacs glaciaires du Bas-Bugey » 2013-2017 MO CEN**

- **Compétence GEMAPI**

- CCBS : Gestion concertée du Furans et du Gland
- SHR : Gestionnaire marais de Poisat

- **Plan d'actions dptal Ecrevisses à pieds blancs FDAPPMA / SR3A**

- **LPO : Plan National d'Actions chiroptères**





# Propositions 2019-2020

Agriculture :

- PAEC jusqu'en 2020
- Besoins : travail sur la valeur ajoutée des produits, adaptation au changement climatique, communication

Lacs, tourbières, marais : Mise en œuvre des plans de gestion

2019 : 2 contrats Natura 2000 (Lac de Chailloux et Montbreyzieu)

Forêts : Observatoire de la pyrale du buis ?

Chauves-souris : Amélioration des connaissances et sensibilisation

Un copil tous les 2 ans

# Conclusion